

VACCINATION FEMME ENCEINTE

Êtes-vous à jour de vos rappels ?
COQUELUCHE

Le saviez-vous ?

Se vacciner quand on est enceinte, c'est se protéger et protéger son bébé.²

Vaccination : la prescription et l'administration peuvent être réalisées par votre pharmacien.*

La vaccination de la femme enceinte contre la coqueluche est recommandée dès le 2^{ème} trimestre de la grossesse, de préférence entre 20 et 36 semaines d'aménorrhées.¹

Elle est recommandée à chaque grossesse et peut protéger les nouveaux-nés pour 1 à 3 mois après leur naissance.¹

D'autres vaccinations peuvent être recommandées, parlez-en à votre professionnel de santé.

**REGARDONS
ENSEMBLE SI
VOUS ÊTES À
JOUR !**



Pour consulter les informations concernant les recommandations vaccinales chez la femme enceinte flashez le QR code ou demandez conseil à votre professionnel de santé

1. Le calendrier des vaccinations en vigueur - Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr) 2. Haute Autorité de Santé - Coqueluche : vacciner la femme enceinte pour protéger le nouveau-né (has-sante.fr) * à partir de l'âge de 11 ans